

Délibération N° DL2023_001

Objet - Installation d'un conseiller communautaire de la commune de Nailloux

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DARNAUD	Guy	OBIS	Eliane
ARPAILLANGE	Michel	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
AVERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PORTET	Christian
BARRAU	Valery	FAURE-GIRARDIN	Christel	POUILLES	Emmanuel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Annie
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOURGAREL	Roger	HERBARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	ROUVILLAIN	Thierry
CAMINADE	Christian	LATCHE	Catherine	RUFFAT	Daniel
CANAL	Blandine	LEBRUN	Guillaume	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent	VERCRUYSSSE	Sandrine
CESSES	Evelyne	MIR	Virginie	VIVIES	Sylvie
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	MOUYSET	Maryse		
CROUX	Christian	NAVARRO	Karine		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne
HEDIN	Philippe	Représente Madame ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BREIL	Christophe	LELEU	Laurent	STEIMER	John
CALMEIN	François	MALMAISON	Patricia		
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	PALLEJA	Patrick		
DABAN	Evelyne	PEDRERO	Roger		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PERA	Annie		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PIC-NARDESE	Lina		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
GLEYES	Lison	REUSSER	Isabelle		
IZARD	Christian	RIAL	Guilhem		
KONDRYSZYN	Serge	ROS-NONO	Francette		

Pouvoirs

CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 74

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'en date du 12/12/2022 Monsieur Didier DATCHARRY, conseiller municipal de la commune de Nailloux a posé sa démission aux fonctions de conseiller municipal. Le préfet de la Haute-Garonne, a accusé réception de ladite démission en date du 15 décembre 2022.

En application de l'article L. 273-5 du code électoral, la fin du mandat de conseiller municipal, quelle qu'en soit la cause, conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire. Nul ne peut en effet être conseiller communautaire s'il n'a pas la qualité de conseiller municipal.

Dans les communes de + de 1 000 habitants :

Lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu (L. 273-10 du code électoral).

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires, il est fait appel au premier conseiller municipal de même sexe sur la liste des conseillers municipaux non-conseiller communautaire. Le candidat suivant sur la liste Monsieur DELMAS Christian, par courrier en date du 20 décembre reçu le 22 décembre 2022 a posé sa démission au poste de conseiller communautaire des Terres du Lauragais.

Le candidat suivant est Monsieur Guillaume LEBRUN Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire est Monsieur Guillaume LEBRUN.

Monsieur le Président procède à l'installation de Monsieur Guillaume LEBRUN conseiller communautaire titulaire, représentant la commune de Nailloux.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,**

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Guillaume LEBRUN en qualité de conseil communautaire titulaire, représentant la commune de Nailloux.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **ADRESSE** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance
OBIS Eliane**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2023_002

Objet - Avis d'autorisation environnementales relatives au projet de liaison autoroutière entre Toulouse et Castres - A69

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DARNAUD	Guy	OBIS	Eliane
ARPAILLANGE	Michel	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
AVERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PORTET	Christian
BARRAU	Valery	FAURE-GIRARDIN	Christel	POUILLES	Emmanuel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Annie
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOURGAREL	Roger	HERBARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	ROUVILLAIN	Thierry
CAMINADE	Christian	LATCHÉ	Catherine	RUFFAT	Daniel
CANAL	Blandine	LEBRUN	Guillaume	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent	VERCRUYSE	Sandrine
CESSÉS	Evelyne	MIR	Virginie	VIVIES	Sylvie
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	MOUYSET	Maryse		
CROUX	Christian	NAVARRO	Karine		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne
HEDIN	Philippe	Représente Madame ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BREIL	Christophe	LELEU	Laurent	STEIMER	John
CALMEIN	François	MALMAISON	Patricia		
CALMETTES	François	METIFEU	Marc		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	PALLEJA	Patrick		
DABAN	Evelyne	PEDRERO	Roger		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PERA	Annie		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PIC-NARDESE	Lina		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
GLEYSES	Lison	REUSSER	Isabelle		
IZARD	Christian	RIAL	Guilhem		
KONDRYSZYN	Serge	ROS-NONO	Francette		

Pouvoirs

CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYSES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 74

Monsieur le Président, rappelle au conseil communautaire l'enquête publique relative aux demandes d'autorisations environnementales pour le projet liaison autoroutière entre Toulouse et Castres qui s'est tenue entre le 28.11.22 et le 11.01.2023, au sein des 33 communes concernées par le dite projet, ainsi qu'à la sous-préfecture de Castres siège de l'enquête publique.

Sur le territoire de la Communauté de Communes TERRES du LAURAGAIS, les communes suivantes sont concernées par ledit projet :

- BOURG-SAINT-BERNARD
- FRANCARVILLE
- LOUBENS-LAURAGAIS
- VENDINE

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire, que dans le cadre des dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement : Article R181-38

« Dès le début de la phase de consultation du public, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article R. 123-11 ou au I de l'article R. 123-46-1 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique ou de la consultation du public réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 123-19. », la préfecture du TARN en charge dudit projet, sollicite l'avis du conseil communautaire, sur :

- Les demandes d'autorisations environnementales, notamment au regard des incidences environnementales du projet sur le territoire

Considérant que les réserves émises par la CLE du SAGE Hers Mort GIROU sur les points relatifs aux risques d'aggravation des inondations, qualité des eaux de ruissellement routier, mesures compensatoires sont restées sans réponses

Considérant que les communes concernées BOURG-SAINT-BERNARD, FRANCARVILLE, LOUBENS-LAURAGAIS et VENDINE ont un avis défavorable

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'EMETTRE un avis défavorable concernant les autorisations environnementales relatives au projet de liaison autoroutier entre Toulouse et Castres - A69
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance
OBIS Eliane



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_003

Objet - Renouvellement labellisation Point Conseil Budget 2023-2025

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DARNAUD	Guy	OBIS	Eliane
ARPAILLANGE	Michel	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
AVERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PORTET	Christian
BARRAU	Valery	FAURE-GIRARDIN	Christel	POUILLES	Emmanuel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Annie
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOURGAREL	Roger	HERBARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	ROUVILLAIN	Thierry
CAMINADE	Christian	LATCHÉ	Catherine	RUFFAT	Daniel
CANAL	Blandine	LEBRUN	Guillaume	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdeirani	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent	VERCRUYSSÉ	Sandrine
CESSÉS	Evelyne	MIR	Virginie	VIVIES	Sylvie
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	MOUYSSÉ	Maryse		
CROUX	Christian	NAVARRO	Karine		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne
HEDIN	Philippe	Représente Madame ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BREIL	Christophe	LELEU	Laurent	STEIMER	John
CALMEIN	François	MALMAISON	Patricia		
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	PALLEJA	Patrick		
DABAN	Evelyne	PEDRERO	Roger		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PERA	Annie		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PIC-NARDESE	Lina		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
GLEYSSES	Lison	REUSSER	Isabelle		
IZARD	Christian	RIAL	Guilhem		
KONDRYSZYN	Serge	ROS-NONO	Francette		

Pouvoirs

CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYSSES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 74

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le Label Point conseil budget déteu par la MFS depuis novembre 2020.

Il précise que les suivis réalisés dans ce cadre ont progressé régulièrement entre 2020 et 2022 jusqu'à la réalisation de 49 suivis sur l'année 2022 par la conseillère en économie sociale et familiale basée à la maison France Service.

Monsieur le Président rappelle que les Points Conseil Budget sont des structures d'accueil inconditionnel destinées à toutes personnes rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Les objectifs des Points Conseil Budget sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

Il informe les membres qu'il est nécessaire de renouveler cette demande de label et que le dossier est en cours de dépôt pour une étude du comité régional.

A ce titre, une subvention d'un montant de 15 000€ par an est attendue pour la Maison France Services dans le cadre d'une convention triennale 2023-2025.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de l'autoriser à signer tout document relatif à ce renouvellement de labellisation par les services de l'Etat.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 2 abstentions et 72 votes pour:

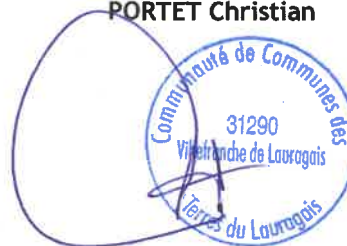
- D'APPROUVER la signature de la convention 2023-2025 avec les services de l'Etat.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance
OBIS Eliane



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_004

Objet - Convention qualité de vie au travail avec les commerçants du territoire

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DARNAUD	Guy	OBIS	Eliane
ARPAILLANGE	Michel	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
AVERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PORTET	Christian
BARRAU	Valery	FAURE-GIRARDIN	Christel	POUILLES	Emmanuel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Annie
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOURGAREL	Roger	HERBARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	ROUVILLAIN	Thierry
CAMINADE	Christian	LATCHÉ	Catherine	RUFFAT	Daniel
CANAL	Blandine	LEBRUN	Guillaume	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent	VERCRUYSSSE	Sandrine
CESSES	Evelyne	MIR	Virginie	VIVIES	Sylvie
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	MOUYSSSET	Maryse		
CROUX	Christian	NAVARRO	Karine		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne
HEDIN	Philippe	Représente Madame ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BREIL	Christophe	LELEU	Laurent	STEIMER	John
CALMEIN	François	MALMAISON	Patricia		
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	PALLEJA	Patrick		
DABAN	Evelyne	PEDRERO	Roger		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PERA	Annie		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PIC-NARDESE	Lina		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
GLEYSES	Lison	REUSSER	Isabelle		
IZARD	Christian	RIAL	Guilhem		
KONDRYSZYN	Serge	ROS-NONO	Francette		

Pouvoirs

CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYSES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 74

Monsieur le président informe les membres du conseil communautaire des actions menées par le groupe Qualité de vie travail au sein de la communauté de communes.

Parmi ces actions, il est notamment proposé de conventionner avec certains artisans et commerçants volontaires sur le territoire pour faire bénéficier de tarifs préférentiels aux agents de la communauté de communes.

Monsieur le président donne lecture du projet de convention et demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 vote contre, 3 abstentions et 70 votes pour:

- **D'APPROUVER** la signature de la convention avec les commerçants du territoire pour les agents des Terres du Lauragais, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance
OBIS Eliane



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_005

Objet - Réactivation du fond L'OCCAL - Boulangers-Pâtisseries

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DARNAUD	Guy	OBIS	Eliane
ARPAILLANGE	Michel	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
AVERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PORTET	Christian
BARRAU	Valery	FAURE-GIRARDIN	Christel	POUILLES	Emmanuel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Annie
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOURGAREL	Roger	HERBARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	ROUVILLAIN	Thierry
CAMINADE	Christian	LATCHÉ	Catherine	RUFFAT	Daniel
CANAL	Blandine	LEBRUN	Guillaume	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent	VERCRUYSSSE	Sandrine
CESSSES	Evelyne	MIR	Virginie	VIVIES	Sylvie
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	MOUYSSSET	Maryse		
CROUX	Christian	NAVARRO	Karine		

Membres suppléants représentants un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne
HEDIN	Philippe	Représente Madame ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BREIL	Christophe	LELEU	Laurent	STEIMER	John
CALMEIN	François	MALMAISON	Patricia		
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	PALLEJA	Patrick		
DABAN	Evelyne	PEDRERO	Roger		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PERA	Annie		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PIC-NARDESE	Lina		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
GLEYSES	Lison	REUSSER	Isabelle		
IZARD	Christian	RIAL	Guilhem		
KONDRYSZYN	Serge	ROS-NONO	Francette		

Pouvoirs

CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYSES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 74

Monsieur le président informe les membres du conseil communautaire que sous l'impulsion de sa présidente Carole DELGA, la Région Occitanie organisé le 12 janvier dernier, une réunion avec les représentants professionnels de la boulangerie-pâtisserie en Occitanie, les réseaux consulaires et les intercommunalités afin de trouver collectivement des solutions pour soutenir rapidement les artisans boulangers pâtisseries les plus touchés par l'explosion des prix de l'énergie.

Après cette phase de concertation menée par la Région et ses partenaires pour étudier les besoins de la profession, en complémentarité des mesures gouvernementales insuffisantes, la Région va débloquer 10 millions au total pour soutenir le commerce de proximité en zone rurale :

- Un fonds d'urgence de 4 millions pour soutenir les artisans boulangers-pâtisseries les plus impactés, implantés en zone rurale, via la réactivation du dispositif L'OCCAL. L'aide régionale permettra de régler le reste à charge de la facture des boulangers-pâtisseries après déduction des aides de l'Etat, à hauteur de 50% maximum pour ceux situés dans les communautés de communes et 30% dans les agglomérations. Plafonné à 2000 euros. Une réunion technique a été organisée avec les intercommunalités qui le souhaitaient, pour compléter l'aide régionale.

- Un nouveau dispositif économie de proximité, abondé de 6 millions d'euros sur 3 ans, pour soutenir sur le long terme les commerces de première nécessité, et notamment alimentaires, en milieu rural. L'aide régionale permettra de couvrir au maximum 50% des dépenses d'investissements de modernisation, de transformation énergétique et de commercialisation en circuit court.

Monsieur le Président et sur avis de la commission Economie du 24 janvier dernier, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur le principe de la réactivation du fond L'OCCAL pour les boulangers-pâtisseries et propose de définir une enveloppe entre 25 000€ et 35 000€ sur le budget 2023.

Les modalités d'attribution de l'aide seront définies lors d'un prochain conseil communautaire en fonction du dispositif adopté par la Région Occitanie en commission permanente du 9 février prochain.

Le Conseil de Communauté,

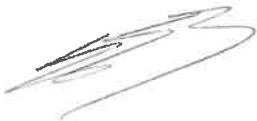
Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 3 votes contre, 6 abstentions et 65 votes pour:

- **D'APPROUVER** la réactivation du fond L'OCCAL pour les boulangers-pâtisseries et de suivre la proposition de la commission Economie de Terres du Lauragais
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance
OBIS Eliane



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_006

Objet - Autorisation au Département de la Haute-Garonne de prise de possession par anticipation de fonciers sur la ZAE Lourman à Maureville dans le cadre d'une création d'une aire de covoiturage

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DARNAUD	Guy	OBIS	Eliane
ARPAILLANGE	Michel	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
AVERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PORTET	Christian
BARRAU	Valery	FAURE-GIRARDIN	Christel	POUILLES	Emmanuel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	FERLICOT	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	RAMOND	Patrice
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROBERT	Annie
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Olivier	ROUGÉ	Cédric
BOURGAREL	Roger	HERBARD	Gilbert	ROUQUAYROL	Pierre-Atain
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	ROUVILLAIN	Thierry
CAMINADE	Christian	LATCHÉ	Catherine	RUFFAT	Daniel
CANAL	Blandine	LEBRUN	Guillaume	SAFFON	Sébastien
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani	SIORAT	Florence
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	TOUJA	Michel
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent	VERCRUYSSSE	Sandrine
CESSÉS	Evelyne	MIR	Virginie	VIVIES	Sylvie
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	MOUYSET	Maryse		
CROUX	Christian	NAVARRO	Karine		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne
HEDIN	Philippe	Représente Madame ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BREIL	Christophe	LELEU	Laurent	STEIMER	John
CALMEIN	François	MALMAISON	Patricia		
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	PALLEJA	Patrick		
DABAN	Evelyne	PEDRERO	Roger		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PERA	Annie		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PIC-NARDESE	Lina		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
GLEYES	Lison	REUSSER	Isabelle		
IZARD	Christian	RIAL	Guilhem		
KONDRYSZYN	Serge	ROS-NONO	Francette		

Pouvoirs

CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 74

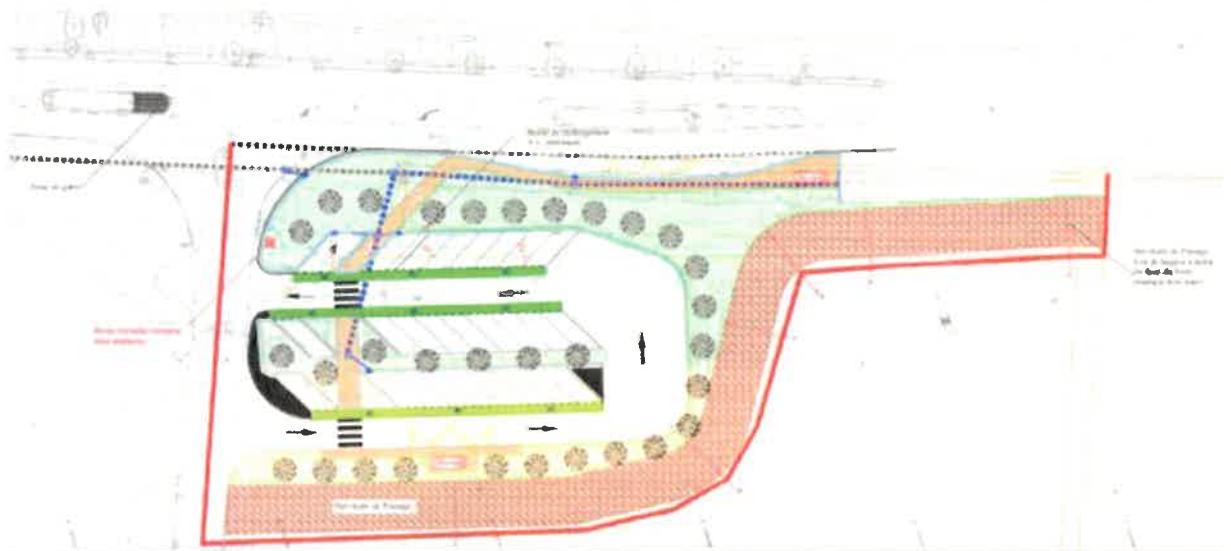
Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre du projet de création d'une aire de covoiturage et d'un arrêt de bus pour la ligne 356, il est nécessaire pour le Conseil Départemental de la Haute-Garonne de prendre possession du foncier par anticipation.

Ce projet a pour objectifs de :

- Sécuriser l'arrêt de bus (actuellement le long de la D1) ;
- Faciliter l'usage du covoiturage aux salariés présents sur la zone d'activité et usagers aux alentours.

Les travaux sont envisagés avant la fin de l'année 2023 sur les parcelles suivant :

Parcelles			
Numero parcelle	Nom du propriétaire	Surface total	Surface à acquérir
130	Communauté de communes Coeur Lauragais	2 875 m ²	191 m ²
146		225 m ²	225 m ²
150		659 m ²	659 m ²
151		219 m ²	200 m ²
152		156 m ²	72 m ²
153		607 m ²	283 m ²
189	Syndicat intercommunal des eaux de la Montagne Noire	25 764 m ²	2 107 m ²



Monsieur le Président précise que sur ce dossier, à réception de l'avis des domaines et de la contenance nécessaire à la réalisation du projet par géomètre-expert, le Conseil communautaire aura à se prononcer sur la rétrocession de ces parcelles au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Aussi, Monsieur le Président demande à l'assemblée communautaire de bien vouloir se prononcer sur la prise de possession par anticipation de fonciers sur la ZAE Lourman à Maureville par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de la création d'une aire de covoiturage,

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir :

- Donner mandat au Président pour signer tous documents nécessaires à cette affaire afin que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne puisse prendre possession des parcelles susvisées par anticipation à la cession afin de pouvoir conduire les travaux visant la création d'une aire de covoiturage.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 vote contre et 73 votes pour:

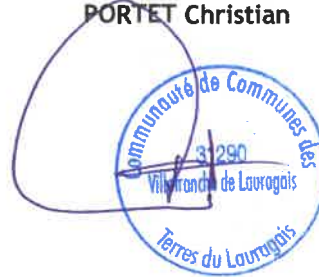
- D'APPROUVER la prise de possession des parcelles susvisées par anticipation à la cession afin de pouvoir conduire les travaux visant la création d'une aire de covoiturage au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance
OBIS Eliane



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N°DL2023_007

Objet - Fin des transports à la demande marchés de Villefranche et Caraman

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DARNAUD	Guy	OBIS	Eliane
ARPAILLANGE	Michel	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
AVERSENG	Pierre	DUMAS-PILHOU	Bertrand	PORTET	Christian
BARRAU	Valery	FAURE-GIRARDIN	Christel	POUILLES	Emmanuel
BARTHES	Serge	FEDOU	Nicolas	POUS	Thierry
BENETTI	Mireille	FERLICOT	Laurent	RAMOND	Patrice
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	ROBERT	Annie
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUERRA	Olivier	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BOURGAREL	Roger	HERBARD	Gilbert	ROUVILLAIN	Thierry
BRESSOLLES	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	LATCHÉ	Catherine	SAFFON	Sébastien
CANAL	Blandine	LEBRUN	Guillaume	SIORAT	Florence
CASSAN	Jean-Clément	MAHCER	Abdelrani	TOUJA	Michel
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	VERCRUYSSSE	Sandrine
CAZENEUVE	Serge	MIQUEL	Laurent	VIVIES	Sylvie
CESSSES	Evelyne	MIR	Virginie	ZANATTA	Rémy
CLARET	Jean-Jacques	MOUYON	Bruno		
COLOMBIES	Christophe	MOUYSSSET	Maryse		
CROUX	Christian	NAVARRO	Karine		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne
HEDIN	Philippe	Représente Madame ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BREIL	Christophe	LELEU	Laurent	RAMADE	Jean-Jacques
CALMEIN	François	MALMAISON	Patricia	STEIMER	John
CALMETTES	Francis	METIFEU	Marc		
CASES	Françoise	NAUTRE	Eva		
CAZELLES	Jean Pierre	PALLEJA	Patrick		
DABAN	Evelyne	PEDRERO	Roger		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PERA	Annie		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PIC-NARDESE	Lina		
ESCRICH-FONS	Esther	RANC	Florence		
GLEYSES	Lison	REUSSER	Isabelle		
IZARD	Christian	RIAL	Guilhem		
KONDRYSZYN	Serge	ROS-NONO	Francette		

Pouvoirs

CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
DAYMIER	Marie-Gabrielle	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYSES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 57

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 13

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 73

Monsieur le président rappelle la tenue de groupes de travail sur la mobilité en 2022 et la présentation des conclusions en commission transport du 9 juin et en conférence des maires du 28 juin 2022 :

- Validation du lancement de l'expérimentation pour le covoiturage avec Acoté
- Echanges et réunions de travail à mener avec le PETR et la région afin de restituer les conclusions de ces travaux et envisager le projet en matière de mobilité pour le territoire.
- La suppression à court termes des TAD de Caraman et de Villefranche
- Réflexion relative au dispositif le plus à adapté concernant le TAD de LANTA

Après échanges avec le bureau au mois de décembre 2022, il s'est avéré important de prendre le temps nécessaire de l'information aux 13 usagers du TAD de Caraman (sur 6 communes) et aux 7 usagers du TAD de Villefranche (sur 4 communes) et il a été proposé de mettre fin à ce dispositif au 31 janvier 2023. Une information a été faite dans ce sens lors du conseil communautaire du 20 décembre.

Considérant les conclusions des groupes de travail,

Considérant la faible fréquentation des TAD marché,

Considérant que les TAD marché ne répondent pas aux priorités locales en matière de déplacement.

Monsieur le Président propose d'acter la fin des deux TAD marché de Villefranche et Caraman au 31 janvier 2023 et de continuer le travail engagé avec la Région, autorité organisatrice des mobilités, pour déterminer l'évolution des mobilités sur le territoire de la communauté de communes des terres du Lauragais afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 9 votes contre, 2 abstentions et 62 votes pour:

- **D'APPROUVER** la fin des deux Transports à la Demande des marchés de Villefranche de Lauragais et de Caraman au 31 janvier 2023 et de continuer le travail engagé avec la Région, autorité organisatrice des mobilités, pour déterminer l'évolution des mobilités sur le territoire de la communauté de communes des terres du Lauragais afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance
OBIS Eliane



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_008

Objet - Attribution du marché 2022_026 Transport à la demande - Circuit Lanta - Métro Balma Gramont

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De La PANOUSE	Geoffroy	POUS	Thierry
ARPAILLANGE	Michel	DUMAS-PILHOU	Bertrand	RAMOND	Patrice
AVERSENG	Pierre	FAURE-GIRARDIN	Christel	ROBERT	Annie
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	ROUGÉ	Cédric
BARTHES	Serge	FERLICOT	Laurent	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BENETTI	Mireille	FIGNES	Jean-Claude	ROUVILLAIN	Thierry
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RUFFAT	Daniel
BODIN	Pierre	HERBARD	Gilbert	SAFFON	Sébastien
BOMBAIL	Jean-Pierre	LABATUT	David	SIORAT	Florence
BOURGAREL	Roger	LATCHÉ	Catherine	TOUJA	Michel
BRESSOLLES	Pierre	LEBRUN	Guillaume	VERCRUYSE	Sandrine
CAMINADE	Christian	MAHCER	Abdelrani	VIVIES	Sylvie
CANAL	Blandine	MILHES	Marius	ZANATTA	Rémy
CASTAGNÉ	Didier	MIQUEL	Laurent		
CAZENEUVE	Serge	MIR	Virginie		
CESSÉS	Evelyne	MOUYSET	Maryse		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
COLOMBIES	Christophe	PEIRO	Marielle		
CROUX	Christian	PORTET	Christian		
DARNAUD	Guy	POUILLES	Emmanuel		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne
HEDIN	Philippe	Représente Madame ESCRICH-FONS Esther

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BREIL	Christophe	IZARD	Christian	RANC	Florence
CALMEIN	François	KONDRYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CALMETTES	François	LELEU	Laurent	RIAL	Guilhem
CASES	Françoise	MALMAISON	Patricia	ROS-NONO	Francette
CASSAN	Jean-Clément	METIFEU	Marc	RAMADE	Jean-Jacques
CAZELLES	Jean Pierre	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
DABAN	Evelyne	NAVARRO	Karine		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAUTRE	Eva		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PALLEJA	Patrick		
ESCRICH-FONS	Esther	PEDRERO	Roger		
GLEYSES	Lison	PERA	Annie		
GUERRA	Olivier	PIC-NARDESE	Lina		

Pouvoirs

CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYSES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme MIR Virginie
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MOUYON	Bruno	Procuration à Mme LATCHÉ Catherine
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 53

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 3

Nombre de membres ayant une procuration : 14

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 70

SLOW

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire, que La Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique. La consultation n'est pas allotie

Le présent marché est passé pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} mars 2023, renouvelable 1 fois sans que sa durée maximale ne puisse excéder 12 mois.

L'avis d'appel public à concurrence a été diffusé sur la Dépêche du Midi et sur le profil d'acheteur DEMATIS le 15/12/2022.

La date limite de dépôts des offres était établit au 10/01/2023 à 12h00.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir le prestataire VERBUS-VERDIE AUTOCAR SAS pour un pris au kilomètre de 1.60€ HT.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 2 votes contre, 10 abstentions et 58 votes pour:

- **D'ATTRIBUER** le marché à la société VERBUS-VERDIE AUTOCARS SAS.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance
OBIS Eliane



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_009

Objet - Avenant au marché de fourniture et maintenance d'un logiciel de gestion du droit des sols - Marché 2019_001

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De La PANOUSE	Geoffroy	RAMOND	Patrice
ARPAILLANGE	Michel	DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Annie
AVERSENG	Pierre	FAURE-GIRARDIN	Christel	ROUGÉ	Cédric
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BARTHES	Serge	FERLICOT	Laurent	ROUVILLAIN	Thierry
BENETTI	Mireille	FIGNES	Jean-Claude	RUFFAT	Daniel
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	SAFFON	Sébastien
BODIN	Pierre	LABATUT	David	SIORAT	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	LATCHÉ	Catherine	TOUJA	Michel
BOURGAREL	Roger	LEBRUN	Guillaume	VERCRUYSSSE	Sandrine
BRESSOLLES	Pierre	MAHCER	Abdelrani	VIVIES	Sylvie
CAMINADE	Christian	MILHES	Marius	ZANATTA	Rémy
CANAL	Blandine	MIQUEL	Laurent		
CASTAGNÉ	Didier	MIR	Virginie		
CAZENEUVE	Serge	MOUYSSSET	Maryse		
CESSÉS	Evelyne	OBIS	Eliane		
CLARET	Jean-Jacques	PEIRO	Marielle		
COLOMBIES	Christophe	PORTET	Christian		
CROUX	Christian	POUILLES	Emmanuel		
DARNAUD	Guy	POUS	Thierry		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BREIL	Christophe	HERBARD	Gilbert	PIC-NARDESE	Lina
CALMEIN	François	IZARD	Christian	RANC	Florence
CALMETTES	Francis	KONDRYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	LELEU	Laurent	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	ROS-NONO	Francette
CAZELLES	Jean Pierre	METIFEU	Marc	RAMADE	Jean-Jacques
DABAN	Evelyne	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
De LAPLAGNOLLE	Axel	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick		
GLEYSES	Lison	PEDRERO	Roger		
GUERRA	Olivier	PERA	Annie		

Pouvoirs

CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYSES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme MIR Virginie
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MOUYON	Bruno	Procuration à Mme LATCHÉ Catherine
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 2

Nombre de membres ayant une procuration : 14

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Madame BENETTI, Madame CESSÉS, Madame VERCRUYSSSE et Monsieur DELHON ne participent pas au vote

Nombre de votants : 62

Monsieur le Président rappelle que le marché avec la société OPERIS a été notifié le 20/03/2019 avec une durée ferme de 4 ans à compter de sa livraison le 10/06/2019. Le marché prend donc fin le 10/06/2023.

Conformément à l'article R2194-3 du CCP, un marché peut être modifié lorsque des services sont devenus nécessaires et le changement de titulaire est impossible pour des raisons techniques tenant compte notamment des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipement et service ou installations existantes achetés dans le cadre du marché initial.

De fait, suite au déploiement de la dématérialisation, il est proposé un avenant de prolongation avec la société OPERIS pour la période du 10/06/2023 au 30/06/2025. Les prix sont fermes et n'engendreront pas de révision de prix.

Détail du montant annuel en € HT

Hébergement GEOXALIS (serveur, assistance sérénité et sérénité SSL)	2828.54 €
Hébergement GNAU (serveur, guichet unique, module LEGA PLAT'AU)	1 880.00 €
Maintenance GEOXALIS	3 872.67 €
Maintenance GNAU (GNAU, SVES, Module de saisine et suivi, connecteur PLAT'AU)	1 476.00 €
TOTAL :	10 057.21 € HT/an

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer ~~sur~~ la prolongation du marché.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 2 abstentions et 62 votes pour:

- D'APPROUVER la prolongation du marché avec la société OPERIS pour la période du 10/06/2023 au 30/06/2025.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance

OBIS Eliane



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_010

Objet - Attributions de compensation - Restitution de la compétence supplémentaire en matière de déchets

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De La PANOUSE	Geoffroy	RAMOND	Patrice
ARPAILLANGE	Michel	DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Annie
AVERSENG	Pierre	FAURE-GIRARDIN	Christel	ROUGÉ	Cédric
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BARTHES	Serge	FERLICOT	Laurent	ROUVILLAIN	Thierry
BENETTI	Mireille	FIGNES	Jean-Claude	RUFFAT	Daniel
BIGNON	Christine	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	SAFFON	Sébastien
BODIN	Pierre	LABATUT	David	SIORAT	Florence
BOMBAIL	Jean-Pierre	LATCHÉ	Catherine	TOUJA	Michel
BOURGAREL	Roger	LEBRUN	Guillaume	VERCRUYSSÉ	Sandrine
BRESSOLLES	Pierre	MAHCER	Abdelrani	VIVIES	Sylvie
CAMINADE	Christian	MILHES	Marius	ZANATTA	Rémy
CANAL	Blandine	MIQUEL	Laurent		
CASTAGNÉ	Didier	MIR	Virginie		
CAZENEUVE	Serge	MOUYSSÉ	Maryse		
CESSES	Evelyne	OBIS	Eliane		
CLARET	Jean-Jacques	PEIRO	Marielle		
COLOMBIES	Christophe	PORTET	Christian		
CROUX	Christian	POUILLES	Emmanuel		
DARNAUD	Guy	POUS	Thierry		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BREIL	Christophe	HERBARD	Gilbert	PIC-NARDESE	Lina
CALMEIN	François	IZARD	Christian	RANC	Florence
CALMETTES	François	KONDRYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASES	Françoise	LELEU	Laurent	RIAL	Guilhem
CASSAN	Jean-Clément	MALMAISON	Patricia	ROS-NONO	Francette
CAZELLES	Jean Pierre	METIFEU	Marc	RAMADE	Jean-Jacques
DABAN	Evelyne	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
De LAPLAGNOLLE	Axel	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick		
GLEYSES	Lison	PEDRERO	Roger		
GUERRA	Olivier	PERA	Annie		

Pouvoirs

CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYSES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme MIR Virginie
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MOUYON	Bruno	Procuration à Mme LATCHÉ Catherine
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 2

Nombre de membres ayant une procuration : 14

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 68

Dans la continuité du travail réalisé sur les compétences exercées par l'intercommunalité, Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes adhère au Syndicat Mixte de Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil-Lafage au titre de la compétence supplémentaire en matière de déchets pour La valorisation multi filières des déchets ménagers et assimilés pour les communes de Aurin, Bourg Saint Bernard, Lanta, Préserville, Sainte Foy d'Aigrefeuille, Saint-Pierre de Lages, Tarabel et Vallesvilles (conformément à l'article L.5211-61 du CGCT) ».

Monsieur le Président précise que l'adhésion à ce syndicat peut-être directement portée par les communes concernées si les communes s'engagent à adhérer au dit syndicat.

Ce dossier a donc été étudié en groupe de travail le 27 septembre et présenté en CLECT le 11 octobre 2022.

Considérant les délibérations prises par les communes qui s'engagent à adhérer au Syndicat Mixte de Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil-Lafage à compter du 1er janvier 2023.

Considérant que la communauté de communes versait annuellement une contribution au syndicat La CLECT a convenu dans son rapport intitulé :

Rapport n°3-2022 : Restitution de la compétence supplémentaire EN MATIERE DE DECHETS
 DETAIL DE LA COMPETENCE : En matière de Déchets

« La communauté de communes Terres du Lauragais est compétente en matière de déchets pour :
 La valorisation multi filières des déchets ménagers et assimilés

L'entretien général et suivi post exploitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage pour les communes de Aurin, Bourg Saint Bernard, Lanta, Préserville, Sainte Foy d'Aigrefeuille, Saint-Pierre de Lages, Tarabel et Vallesvilles (conformément à l'article L.5211-61 du CGCT) »

Un transfert de charge doit être acté sur ce dossier afin que les communes concernées adhèrent directement au syndicat et en assure directement la charge.

Considérant que le Rapport n°3-2022 : indiqué ci-dessus établi en date du 11 octobre 2022 et qui a été validé à l'unanimité des élus siégeant à la CLECT,

Considérant que la majorité requise prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT est : la validation par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (septième alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du CGI) ;

Monsieur le Président propose donc de réviser les AC des communes concernées de la façon suivante à compter du 1er janvier 2023 :

Communes	Charges payées par TDL			AC
	2021	2020	2019	moyenne sur les trois dernières années
AURIN	847,50 €	845,00 €	835,00 €	843 €
BOURG SAINT BERNARD	2 772,50 €	2 642,50 €	2 582,50 €	2 666 €
LANTA	5 385,00 €	5 275,00 €	5 160,00 €	5 273 €
PRESERVILLE	1 827,50 €	1 805,00 €	1 832,50 €	1 822 €
SAINT PIERRE DE LAGES	2 287,50 €	2 260,00 €	2 180,00 €	2 243 €
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE	5 265,00 €	5 180,00 €	5 092,50 €	5 179 €
TARABEL	1 290,00 €	1 167,50 €	1 045,00 €	1 168 €
VALLESVILLES	1 080,00 €	1 060,00 €	1 037,50 €	1 059 €
TOTAL	20 755,00 €	20 235,00 €	19 765,00 €	20 252 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur la proposition du montant de l'attribution de compensation des communes concernées figurant dans le tableau ci-dessus.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** la proposition telle que présentée ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance
OBIS Eliane**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2023_011

Objet - Attributions de compensation provisoire 2023

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Annie
ARPAILLANGE	Michel	FAURE-GIRARDIN	Christel	ROUGÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BARRAU	Valery	FERLICOT	Laurent	ROUVILLAIN	Thierry
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	RUFFAT	Daniel
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	LABATUT	David	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	LEBRUN	Guillaume	VERCRUYSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MAHCER	Abdelrani	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius	ZANATTA	Rémy
CAMINADE	Christian	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MIR	Virginie		
CASTAGNÉ	Didier	MOUYSET	Maryse		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSES	Evelyne	PEIRO	Marielle		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUILLES	Emmanuel		
CROUX	Christian	POUS	Thierry		
De La PANOUSE	Geoffroy	RAMOND	Patrice		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	PERA	Annie
CALMEIN	François	HERBARD	Gilbert	PIC-NARDESE	Lina
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	RANC	Florence
CASES	Françoise	KONDRYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASSAN	Jean-Clément	LELEU	Laurent	RIAL	Guilhem
CAZELLES	Jean Pierre	MALMAISON	Patricia	ROS-NONO	Francette
DABAN	Evelyne	METIFEU	Marc	RAMADE	Jean-Jacques
DARNAUD	Guy	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
De LAPLAGNOLLE	Axel	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick		
GLEYSES	Lison	PEDRERO	Roger		

Pouvoirs

CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYSES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme MIR Virginie
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MOUYON	Bruno	Procuration à Mme LATCHÉ Catherine
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 51

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 2

Nombre de membres ayant une procuration : 14

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 67

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés Cap Lauragais, Cœur Lauragais, CoLaurSud au 1er janvier 2017 ;
Vu la délibération n°2022-211 du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2022 approuvant le montant des attributions de compensation définitives.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation.
Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

La Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission. À défaut de transmission du rapport de la CLECT aux conseils municipaux des communes membres ou à défaut d'approbation du rapport de la CLECT par les communes membres, le Préfet, par arrêté, fixe le coût net des charges transférées.

Monsieur le Président indique que pour fixer les attributions de compensation provisoire 2023, il convient de prendre en compte pour les communes concernées :

- la restitution aux communes de l'enveloppe AC du programme voirie 2022. (Rapport n°1-2022)
- la restitution aux communes de l'enveloppe EAU (rapport n°1-2021)
- le versement d'une attribution de compensation à la suite de la restitution de la compétence supplémentaire EN MATIERE DE DECHETS (rapport n°2-2022).

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2023

Communes	Montant AC provisoire au 31 décembre 2022		Régul antérieure	Rapport n°1- 2022 Restitution voirie (24/05/22)	Rapport n°1- 2021 Restitution eau	Rapport n°2-2022 SMARD	Montants au 1er janvier 2023 Ac provisoire	
	Montant AC à verser par la CC	Montant AC à verser par la commune					à verser (739211)	à percevoir (73211)
AIGNES	10 052,00						10 052,00	
ALBIAC	2 010,00						2 010,00	
AURIAC SUR VENDINELLE		34 872,00						34 872,00
AURIN		2 712,50				843,00		1 869,50
AVIGNONNET-LAURAGAIS	462 652,00			15 047,00			477 699,00	
BEAUTEVILLE	8 495,00			10 032,00			18 527,00	
BEAUVILLE		3 106,00						3 106,00
BOURG ST BERNANRD		61 065,50		60 189,00		2 666,00	1 789,50	
CAIGNAC	5 092,00						5 092,00	
CALMONT		15 675,00		16 719,00			1 044,00	
CAMBIAC		8 226,00						8 226,00
CARAGOUDES		7 098,00						7 098,00
CARAMAN	177 922,00		412,00				178 334,00	
CESSALES	23 961,00						23 961,00	
FOLCARDE	12 206,00						12 206,00	
FRANCARVILLE		10 735,00						10 735,00
GARDOUCH	283 920,00						283 920,00	
GIBEL	47 093,00						47 093,00	
LA SALVETAT LAURAGAIS	9 318,00						9 318,00	
LAGARDE	36 839,00						36 839,00	
LANTA		125 215,00				5 273,00		119 942,00
LE CABANIAL	18 696,00						18 696,00	
LE FAGET	25 619,00						25 619,00	
LOUBENS LAURAGAIS		20 404,00						20 404,00
LUX	40 448,00						40 448,00	
MASCARVILLE		8 379,41				11 313,41	2 934,00	
MAUREMONT	44 182,00						44 182,00	
MAUREVILLE		3 242,00						3 242,00
MAUVAISIN		8 668,00						8 668,00
MONESTROL		4 180,00						4 180,00
MONTCLAR-LAURAGAIS	26 705,00						26 705,00	
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	430 180,00						430 180,00	
MONTGAILLARD-LAURAGAIS	98 700,00						98 700,00	
MONTGEARD	996,00						996,00	
MOURVILLES BASSES		4 027,00						4 027,00
NAILLOUX	199 203,00						199 203,00	
PRESERVILLE		43 024,00		10 032,00		1 822,00		31 170,00
PRUNET	1 584,00						1 584,00	
RENNEVILLE	158 378,00						158 378,00	
RIEUMAJOU	13 916,00						13 916,00	
SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE		5 141,00				5 179,00	38,00	
SAINTE-GERMIER	12 637,00						12 637,00	
SAINTE-LEON	7 790,00			20 063,00			27 853,00	
SAINTE-PIERRE-DE-LAGES		21 990,00				2 243,00		19 747,00
SAINTE-ROME	11 565,00						11 565,00	
SAINTE-VINCENT	17 224,00						17 224,00	
SAUSSENS		33 810,36			35 517,36		1 707,00	
SEGREVILLE		5 461,00						5 461,00
SEYRE		5 759,00						5 759,00
TARABEL		5 490,00				1 168,00		4 322,00
TOUTENS	212,00						212,00	
TREBONS-SUR-LA-GRASSE	54 130,00						54 130,00	
VALLEGUE	53 691,00			8 301,00			61 992,00	
VALLESVILLES	1 263,00					1 059,00	2 322,00	
VENDINE		11 059,00						11 059,00
VIEILLEVIGNE	96 381,00			8 360,00			104 741,00	
VILLEFRANCHE LAURAGAIS	1 644 954,14						1 644 954,14	
VILLENouvelle	120 156,28				41 414,72		161 571,00	
TOTAL	4 158 170,42 €	449 339,77 €		148 743,00 €	88 245,49 €	20 253,00 €	4 270 371,64	303 887,50

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/02/2023

ID : 031-200071298-20230131-DL2023_011-DE



Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

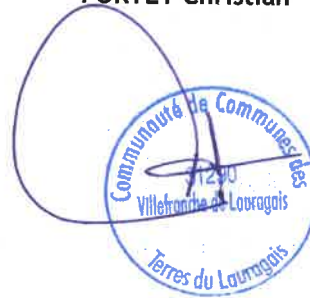
- **D'APPROUVER** la proposition des attributions de compensation provisoire tel que présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance
OBIS Eliane**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eliane OBIS', is written over a faint circular stamp.

**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2023_012

Objet - Subvention pour le Conseil Départemental d'Accès au Droit

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FAURE-GIRARDIN	Christel	ROUGÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BARRAU	Valéry	FERLICOT	Laurent	ROUVILLAIN	Thierry
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	RUFFAT	Daniel
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	LABATUT	David	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	LEBRUN	Guillaume	VERCRUYSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MAHCER	Abdelrani	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius	ZANATTA	Rémy
CAMINADE	Christian	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MIR	Virginie		
CASTAGNÉ	Didier	MOUYSSSET	Maryse		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESES	Evelyne	PEIRO	Marielle		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUILLES	Emmanuel		
CROUX	Christian	POUS	Thierry		
De La PANOUSE	Geoffroy	RAMOND	Patrice		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Annie		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	PEDRERO	Roger
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	PERA	Annie
CALMEIN	François	HERBARD	Gilbert	PIC-NARDESE	Lina
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	RANC	Florence
CASES	Françoise	KONDRYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASSAN	Jean-Clément	LELEU	Laurent	RIAL	Guilhem
CAZELLES	Jean Pierre	MALMAISON	Patricia	ROS-NONO	Francette
DABAN	Evelyne	METIFEU	Marc	RAMADE	Jean-Jacques
DARNAUD	Guy	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
De LAPLAGNOLLE	Axel	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme SIORAT
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme MIR Virginie
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MOUYON	Bruno	Procuration à Mme LATCHÉ Catherine
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 2

Nombre de membres ayant une procuration : 15

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 67

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) a pour principale mission d'offrir gratuitement un accès au droit à l'ensemble des citoyens.

Pour toute question juridique (divorce, garde d'enfants, succession, licenciement, litige, etc.), des permanences sont organisées sur notre territoire par la Communauté de Communes des Terres du Lauragais et le CDAD. Elles sont ouvertes à tous, sur rendez-vous. Ces permanences s'organisent par roulement à raison de deux heures par mois en alternance sur les communes de Nailloux, Caraman et Villefranche de Lauragais. Les permanences font l'objet d'une contribution financière depuis 2018 reconduite jusqu'alors.

Entre janvier et novembre 2022 : 65 administrés ont bénéficié des conseils juridiques du CDAD, principalement sur le droit de la famille.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que par courrier en date du 15 décembre 2022, le CDAD de Haute-Garonne sollicite une contribution d'un montant de 1 346€ pour l'exercice 2023

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,**

Après en avoir délibéré, décide avec 1 vote contre, 1 abstention et 65 votes pour:

- D'APPROUVER le versement de la contribution financière au CDAD d'un montant de 1 346€ au titre de l'année 2023.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance
OBIS Eliane**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2023_013

Objet - Convention de prestation de services entre la communauté de de communes des Terres du Lauragais et les services extérieurs de la communauté de communes - OTI -CIAS

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FAURE-GIRARDIN	Christel	ROUGÉ	Cédric
AVERSENG	Pierre	FEDOU	Nicolas	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BARRAU	Valery	FERLICOT	Laurent	ROUVILLAIN	Thierry
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	RUFFAT	Daniel
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	SAFFON	Sébastien
BIGNON	Christine	LABATUT	David	SIORAT	Florence
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	TOUJA	Michel
BOMBAIL	Jean-Pierre	LEBRUN	Guillaume	VERCRUYSE	Sandrine
BOURGAREL	Roger	MAHCER	Abdelrani	VIVIES	Sylvie
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius	ZANATTA	Rémy
CAMINADE	Christian	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MIR	Virginie		
CASTAGNÉ	Didier	MOUYSET	Maryse		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSÉS	Evelyne	PEIRO	Marielle		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUILLES	Emmanuel		
CROUX	Christian	POUS	Thierry		
De La PANOUSE	Geoffroy	RAMOND	Patrice		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Annie		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	GLEYES	Lison	PEDRERO	Roger
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	PERA	Annie
CALMEIN	François	HERBARD	Gilbert	PIC-NARDESE	Lina
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	RANC	Florence
CASES	Françoise	KONDRYSZYN	Serge	REUSSER	Isabelle
CASSAN	Jean-Clément	LELEU	Laurent	RIAL	Guilhem
CAZELLES	Jean Pierre	MALMAISON	Patricia	ROS-NONO	Francette
DABAN	Evelyne	METIFEU	Marc	RAMADE	Jean-Jacques
DARNAUD	Guy	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine		
De LAPLAGNOLLE	Axel	NAUTRE	Eva		
ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme SIORAT Florence
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme MIR Virginie
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MOUYON	Bruno	Procuration à Mme LATCHÉ Catherine
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 50

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 2

Nombre de membres ayant une procuration : 15

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 67

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire, que les agents d'entretien de la communauté de communes (suite à fermeture du SAAD et transfert des agents à la CCTDL effectueront à compter du 1^{er} Février 2023, l'entretien ménager de l'office de tourisme sis *Nailloux Outlet Village - Unité 82 lieu-dit Le Gril, 31560 Nailloux*) et pourraient être amenés également à intervenir sur les locaux gérés par le CIAS

Il convient aujourd'hui de formaliser ces liens fonctionnels, en précisant la nature et les modalités de calcul de leur coût.

Monsieur le Président précise qu'auparavant l'entretien via le CIAS était facturé : 23.50 € / heure

Compte tenu du passage des agents d'entretien du CIAS à TDL, il convient d'effectuer une régularisation de la convention et de proposer une tarification horaire. Le tarif proposé à compter du 1^{er} Février 2023 est équivalent au tarif de 2022 soit 23.50€ / heures.

Monsieur le Président, donne lecture de ladite convention et demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

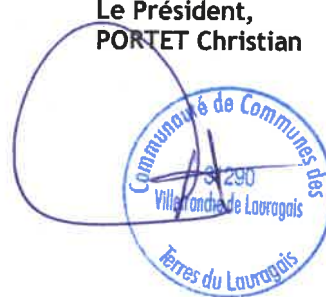
- D'APPROUVER la convention telle que présentée dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance
OBIS Eliane**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2023_014

Objet - Modification de la délibération DL2022_222 - RIFSEEP

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FEDOU	Nicolas	ROUVILLAIN	Thierry
AVERSENG	Pierre	FERLICOT	Laurent	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	SAFFON	Sébastien
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LABATUT	David	TOUJA	Michel
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOMBAIL	Jean-Pierre	LEBRUN	Guillaume	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	MAHCER	Abdelrani	ZANATTA	Rémy
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius		
CAMINADE	Christian	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MIR	Virginie		
CASTAGNÉ	Didier	MOUYSSSET	Maryse		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSSES	Evelyne	PEIRO	Marielle		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUILLES	Emmanuel		
CROUX	Christian	POUS	Thierry		
De La PANOUSE	Geoffroy	RAMOND	Patrice		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Annie		
FAURE-GIRARDIN	Christel	ROUGÉ	Cédric		

Membres suppléants représentants un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	GLEYES	Lison	PEDRERO	Roger
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	PERA	Annie
CALMEIN	François	HERBARD	Gilbert	PIC-NARDESE	Lina
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	RAMADE	Jean-Jacques
CASES	Françoise	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CASSAN	Jean-Clément	LELEU	Laurent	REUSSER	Isabelle
CAZELLES	Jean Pierre	MALMAISON	Patricia	RIAL	Guilhem
DABAN	Evelyne	METIFEU	Marc	ROS-NONO	Francette
DARNAUD	Guy	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Atain
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine	STEIMER	John
De LAPLAGNOLLE	Axel	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme SIORAT Florence
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme MIR Virginie
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MOUYON	Bruno	Procuration à Mme LATCHÉ Catherine
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 2

Nombre de membres ayant une procuration : 15

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président rappelle la délibération N° DL2022_222 qui prévoyait la modification de la délibération du RIFSEEP en ajoutant des fonctions dans certains cadres d'emplois.

Il expose la nécessité d'ajouter de nouvelles fonctions dans certains cadres d'emplois.

Il propose de modifier la délibération DL2022_222 tel que présenté ci-dessous :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Article 1 : les bénéficiaires :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et aux agents contractuels recrutés sur un emploi permanent exerçant les fonctions du cadre d'emploi concerné.

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- *Attachés territoriaux ;*
- *Rédacteurs territoriaux ;*
- *Adjointes administratifs territoriaux ;*
- *Ingénieurs territoriaux ;*
- *Techniciens territoriaux ;*
- *Agents de maîtrise territoriaux ;*
- *Adjointes techniques territoriaux ;*
- *Animateurs territoriaux ;*
- *Adjointes territoriaux d'animation ;*
- *Assistants territoriaux sociaux éducatifs ;*
- *Educateurs territoriaux de jeunes enfants ;*
- *Cadres territoriaux de santé ;*
- *Puéricultrice cadres territoriaux de santé ;*
- *Psychologues territoriaux ;*
- *Puéricultrices territoriales ;*
- *Auxiliaires de puériculture territoriaux ;*
- *Educateurs territoriaux des APS ;*

Article 2 : modalités de versement

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'Etat ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par l'assemblée délibérante.

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel ou à temps partiel thérapeutique, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents quittant ou étant recrutés dans la structure publique territoriale en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Concernant les indisponibilités physiques et conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010, l'IFSE sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants :

- *Congés de maladie ordinaire ;*

- Congés annuels ;
- Congés consécutifs à un accident de service ou une maladie professionnelle ;
- Congés pour invalidité temporaire imputable au service.

Le CIA a vocation à être réajusté, après chaque évaluation annuelle, pour tenir compte de l'atteinte des objectifs et de la manière de servir, appréciés au titre de la période antérieure.

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) sera suspendu en cas congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie et de période préparatoire au reclassement (PPR).

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) sera maintenu en cas congé de maternité, d'adoption et de paternité et d'accueil de l'enfant.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Article 3 : Structure du RIFSEEP

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- Le Complément Indemnitare Annuel (CIA), qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Article 4 : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception :

Niveau hiérarchique

Nombre de collaborateurs directement encadrés

Nombre de collaborateurs indirectement encadrés

Type de collaborateurs encadrés

Niveau d'encadrement

Champ d'intervention

Organisation du travail des agents, gestion des plannings

Supervision, accompagnement d'autrui tutorat

Conduite de projet

Préparation et/ou animation de réunion

Conseil aux élus

Elaboration et suivi du budget

Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions :

Technicité/niveau de difficulté

Champ d'application / polyvalence

Niveau de responsabilité lié aux missions (humaine, financière, juridique et politique)

Pratique d'un logiciel métier

Niveau de diplôme attendu

Habilitation / certification

Actualisation des connaissances

Connaissance requise

Autonomie

Rareté de l'expertise

Obligation de veille juridique

Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :

Relations externes/internes
 Risque d'agression physique
 Risque d'agression verbale
 Exposition aux risques de contagion(s)
 Risque de blessure
 Itinérance/déplacements
 Horaires coupés/horaires tardifs
 Travail samedi et/ou dimanche
 Variabilité des horaires
 Contraintes météorologiques
 Pénibilité au travail : Contraintes physiques marquées
 Pénibilité au travail : Environnement physique agressif
 Pénibilité au travail : Rythmes de travail
 Travail posté
 Obligation d'assister aux instances
 Gestion de régie
 Acteur de la prévention (assistant ou conseiller de prévention)
 Gestion de l'économat
 Engagement de la responsabilité financière
 Engagement de la responsabilité humaine
 Engagement de la responsabilité juridique
 Fonctions à maintenir impérativement

L'IFSE est également modulée en fonction de l'expérience professionnelle qui peut être assimilée à la connaissance acquise par la pratique et repose sur la capacité à exploiter les acquis de l'expérience.

Le montant de l'IFSE est réexaminé :

- En cas de changement de fonctions ;
- Tous les quatre ans (au moins), en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ;
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

L'IFSE est versée mensuellement.

Article 5 : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) :

Le CIA est versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel. Dès lors, il sera tenu compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Plus généralement, seront appréciés :

	Critères d'évaluation CIA	Définition du critère
Compétences techniques	Connaissance des savoir-faire techniques	Connaissances réglementaires et connaissance des concepts de base et des principaux outils relatifs aux missions exercées
Compétences professionnelles	Recherche d'efficacité du service rendu en rapport avec la fiche de poste	Capacité à assurer les missions de la fiche de poste, à prendre en compte la finalité de son activité et à rechercher la qualité du service rendu
	Respect des consignes et/ou directives-	Ordre d'exécution, règlement intérieur, hygiène/sécurité, etc. Respect des horaires

	Critères d'évaluation CIA	Définition du critère
	Ponctualité	
	Capacité à travailler en équipe et en transversalité	Capacité à développer des relations positives et constructives, à faire circuler l'information et à s'intéresser positivement au travail des autres, aux sujets traités
Compétences managériales	Animer une équipe - Superviser et contrôler	Capacité à motiver et dynamiser un collectif de travail ainsi que développer des relations positives et constructives Capacités à s'assurer de la bonne réalisation des tâches et activité de l'équipe

Le CIA fera l'objet d'un versement semestriel (en juin et en novembre).

Article 6 : Répartition par groupes de fonctions (IFSE et CIA) :

ATTACHES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Directeur (trice) général(e) des services -Directeur (trice) adjoint(e) des services	36 210	6 390
Groupe 2	-Responsable de département -Responsable département Promotion du Territoire -Responsable département Petite Enfance -Responsable département Enfance Jeunesse -Responsable département RH Prévention -Responsable Finances et Achats	32 130	5 670
Groupe 3	-Adjoint(te) du responsable de département -Responsable de secteur -Responsable secteur Centre Sud Petite Enfance -Responsable secteur Nord Petite Enfance -Responsable secteur Sud Enfance Jeunesse -Responsable secteur Centre Nord Enfance jeunesse -Responsable de service	25 500	4 500
Groupe 4	-Chargé(e) de mission -Chargé(e) de mission économie -Chargé(e) de la commande publique -Chargé(e) de projet -Chargé(e) de mission culture et mobilité douce -Chargé(e) communication	20 400	3 600

INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Responsable de département -Responsable département Environnement Déchets -Responsable département Patrimoine -Responsable département Système Information -Responsable de département service à la personne-Accès aux services	32 130	5 670
Groupe 2	-Adjoint(te) du responsable de département -Responsable de secteur -Responsable de service -Administrateur(trice) système et réseaux -Chargé(e) de projet - Chef de projet	25 500	4 500

CADRES TERRITORIAUX DE SANTÉ		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Responsable de département -Responsable département Petite Enfance	25 500	4 500

EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Responsable de secteur -Responsable secteur Centre Sud Petite Enfance	14 000	1 680
Groupe 2	-Responsable RPE -Responsable LAEP -Directeur (trice) de crèche	13 500	1 620
Groupe 3	-Adjoint(te) direction crèche -EJE de terrain -Animateur (trice) RPE	13 000	1 560

PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Responsable de service -Responsable RPE -Responsable LAEP	25 500	4 500
Groupe 2	-Accueillant(te) LAEP	20 400	3 600

PUERICULTRICES TERRITORIALES		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Responsable de Secteur Petite enfance -Directeur (trice) de crèche	19 480	3 440
Groupe 2	-Adjoint(te) de direction crèche	15 300	2 700

ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Responsable RPE -Responsable de service	19 480	3 440
Groupe 2	-Animateur(trice) Maison France Services -Animateur(trice) de terrain	15 300	2 700

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 031-200071298-20230131-DL2023_014-DE



TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Responsable de Département -Responsable Département Environnement Déchets	17 480	2 380
Groupe 2	-Responsable de secteur -Responsable de secteur Voirie -Responsable secteur Espaces Verts Gémapi Eau	16 015	2 185
Groupe 3	-Responsable de service -Responsable service Prévention -Responsable Collecte -Responsable Déchetterie -Administrateur(trice) réseau et système -Chef d'équipe -Chargé(e) de projet - Chef de Projet -Coordonnateur(trice) technique et administratif Espaces Verts -Assistant(te) gestion technique et administrative Espaces Verts -Technicien(ne) en support informatique -Ambassadeur(drice) du Tri -Technicien(ne) d'exploitation	14 650	1 995

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Responsable de Département -Responsable Département Enfance Jeunesse -Responsable Département Finances Achats	17 480	2 380
Groupe 2	-Responsable de secteur	16 015	2 185
Groupe 3	-Responsable de service -Responsable service Achats Marchés Publics -Responsable service Qualité de Vie et Santé au travail -Responsable service Vie administrative- Emploi et compétence -Responsable de service Finances -Responsable de la Maison France Service -Chargé(e) de mission culture et mobilité douce -Gestionnaire budgétaire et financier -Instructeur(trice) des applications des sols (ADS) -Chargé(e) de communication -Chargé(e) de gestion administrative et financière du personnel -Chargé(e) des carrières -paies -Chargé(e) de la formation de l'emploi et des compétences -Assistant(te) RH -Assistant(te) de gestion administrative -Chargé(e) de mission -Chef d'équipe accueil -Chef d'équipe -Secrétariat du responsable département enfance jeunesse	14 650	1 995

ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Responsable secteur Centre Nord Enfance Jeunesse -Responsable secteur sud Enfance Jeunesse -Responsable Secteur	16 015	2 185
Groupe 2	- Directeur(trice)/Adjoint(te)/Animateur(trice) des accueils de loisirs	14 650	1 995

EDUCATEURS TERRITORIAUX DES A.P.S		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Animateur(trice) sportif(ve)	14 650	1 995

AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Responsable secteur Voirie -Responsable secteur -Responsable de service déchetterie -Responsable de service -Responsable de service Prévention -Chef d'équipe -Chef d'équipe épareuse -Chef d'équipe espaces verts -Chef d'équipe maintenance bâtiments -Chef d'équipe espaces verts / encadrant(te) technique ACI -Référent(te) collecte -Référent(te) déchetterie	11 340	1 260
Groupe 2	-Agent(te) espaces verts -Agent(te) de collecte -Agent(te) de déchetterie -Agent(te) de maintenance des bâtiments -Assistant(te) de prévention et des conditions de travail	10 800	1 200

ADJOINTS D'ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de service - Chef d'équipe - Chef d'équipe accueil - Chargé(e) de mission - Chargé(e) des carrières-paies - Assistant(te) RH - Assistant(te) de gestion financière et comptable - Assistant(te) de gestion administrative 	11 340	1 260
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> - Agent(te) administratif(ve) - Agent(te) de gestion administrative - Agent(te) de liaison courrier - Agent(te) d'accueil - Animateur(trice) MFS - Assistant(te) gestion administrative, chargé(e) d'accueil / archives et documentation - Assistant(te) prévention et conditions de travail - Assistant(te) administrative et juridique - Agent(te) d'accueil / secrétariat ADS-urbanisme - Assistant(te) de gestion administrative / secrétariat - Assistant(te) de gestion financière, budgétaire et comptable - Chargé(e) de l'absentéisme et du temps de travail - Instructeur(trice) des applications des sols (ADS) - Assistant(te) de gestion comptable et marché public - Assistant(te) RH - Secrétariat responsable département Enfance Jeunesse - Secrétariat département enfance jeunesse Centre Nord - Chargé(e) de communication - Agent(te) d'accueil - Secrétariat administratif enfance jeunesse - Secrétariat secteur nord Petite Enfance - agent d'accueil 	10 800	1 200

ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	- Directeur(trice)/adjoint(te)/animateur(trice) des accueils de loisirs	11 340	1 260
Groupe 2	-Animateur(trice) d'accueil de loisirs	10 800	1 200

AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Auxiliaire de puériculture -Auxiliaire de puériculture volante	10 800	1 200

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	Intitulé de FONCTIONS	MONTANT MAXI IFSE	MONTANT MAXI CIA
Groupe 1	-Responsable de service -Responsable de service Prévention -Chef d'équipe	11 340	1 260
Groupe 2	-Agent(te) atelier mécanique -Agent(te) de crèche CAP PE -Agent(te) de restauration et d'entretien crèche et gymnase -Agent(te) de transport -Agent(te) d'entretien crèche -Agent(te) d'entretien espaces verts- Adjoint encadrant technique ACI -Agent(te) d'entretien espaces verts / chauffeur-livreur portage repas -Agent(te) d'entretien espaces verts -Agent(te) d'entretien et de restauration des accueils de loisirs -Agent(te) polyvalent de maintenance des bâtiments -Agent(te) technique polyvalent -Ambassadeur(drice) du tri -Assistant(te) de prévention et des conditions de travail -Agent(te) d'entretien des locaux	10 800	1 200

Article 7 : cumuls possibles :

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

Il est donc cumulable, par nature, avec :

L'indemnité horaire pour travail normal de nuit ;

- L'indemnité pour travail dominical régulier ;
- L'indemnité pour service de jour férié ;
- L'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés ;

- La prime d'encadrement éducatif de nuit ;
- L'Indemnité forfaitaire pour travail les dimanches et jours fériés des personnels de la filière sanitaire et social ;
- L'indemnité d'astreinte ;
- L'indemnité de permanence ;
- L'indemnité d'intervention ;
- L'indemnité horaire pour travail supplémentaire ;
- La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction ;
- La prime « Grand âge » ;
- La prime exceptionnelle COVID 19.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec une abstention et 64 votes pour:

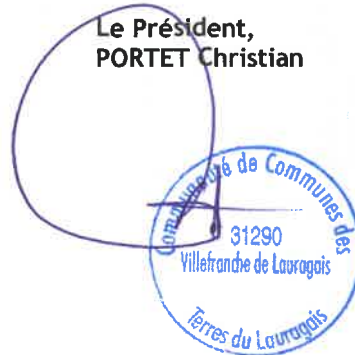
- De **MODIFIER** le régime indemnitaire en tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus.
- **D'ABROGER** les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire.
- De **PREVOIR** et **d'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance
OBIS Eliane



Le Président,
PORTET Christian



Délibération N° DL2023_015

Objet - Convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FEDOU	Nicolas	ROUVILLAIN	Thierry
AVERSENG	Pierre	FERLICOT	Laurent	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	SAFFON	Sébastien
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LABATUT	David	TOUJA	Michel
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	VERCRUYSE	Sandrine
BOMBAIL	Jean-Pierre	LEBRUN	Guillaume	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	MAHCER	Abdelrani	ZANATTA	Rémy
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius		
CAMINADE	Christian	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MIR	Virginie		
CASTAGNÉ	Didier	MOUYSSSET	Maryse		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESES	Evelyne	PEIRO	Marielle		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUILLES	Emmanuel		
CROUX	Christian	POUS	Thierry		
De La PANOUSE	Geoffroy	RAMOND	Patrice		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Annie		
FAURE-GIRARDIN	Christel	ROUGÉ	Cédric		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	GLEYES	Lison	PEDRERO	Roger
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	PERA	Annie
CALMEIN	François	HERBARD	Gilbert	PIC-NARDESE	Lina
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	RAMADE	Jean-Jacques
CASES	Françoise	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CASSAN	Jean-Clément	LELEU	Laurent	REUSSER	Isabelle
CAZELLES	Jean Pierre	MALMAISON	Patricia	RIAL	Guilhem
DABAN	Evelyne	METIFEU	Marc	ROS-NONO	Francette
DARNAUD	Guy	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine	STEIMER	John
De LAPLAGNOLLE	Axel	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme SIORAT Florence
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme MIR Virginie
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MOUYON	Bruno	Procuration à Mme LATCHÉ Catherine
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 2

Nombre de membres ayant une procuration : 15

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 65

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

ID : 031-200071298-20230131-DL2023_015-DE

S²LO

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que le conseil communautaire en séance du 28 février 2017 avait validé l'adhésion au service Prévention du CDG31.

Il indique ensuite qu'il convient de mettre à jour la convention d'adhésion à ce service.

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil communautaire cette convention d'adhésion au service Prévention du CDG mise à jour en 2023.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

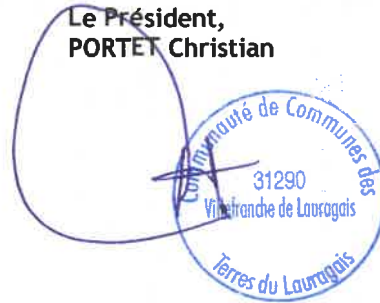
- D'**APPROUVER** la convention telle que présentée dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- D'**INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance
OBIS Eliane**



**Le Président,
PORTET Christian**



Délibération N° DL2023_016

Objet - Accroissement Temporaire d'Activité

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FEDOU	Nicolas	ROUVILLAIN	Thierry
AVERSENG	Pierre	FERLICOT	Laurent	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	SAFFON	Sébastien
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LABATUT	David	TOUJA	Michel
BODIN	Pierre	LATCHE	Catherine	VERCRUYSSSE	Sandrine
BOMBAIL	Jean-Pierre	LEBRUN	Guillaume	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	MAHCER	Abdelrani	ZANATTA	Rémy
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius		
CAMINADE	Christian	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MIR	Virginie		
CASTAGNÉ	Didier	MOUYSSET	Maryse		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSÉS	Evelyne	PEIRO	Marielle		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUILLES	Emmanuel		
CROUX	Christian	POUS	Thierry		
De La PANOUSE	Geoffroy	RAMOND	Patrice		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Annie		
FAURE-GIRARDIN	Christel	ROUGÉ	Cédric		

Membres suppléants représentants un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	GLEYES	Lison	PEDRERO	Roger
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	PERA	Annie
CALMEIN	François	HERBARD	Gilbert	PIC-NARDESE	Lina
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	RAMADE	Jean-Jacques
CASES	Françoise	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CASSAN	Jean-Clément	LELEU	Laurent	REUSSER	Isabelle
CAZELLES	Jean Pierre	MALMAISON	Patricia	RIAL	Guilhem
DABAN	Evelyne	METIFEU	Marc	ROS-NONO	Francette
DARNAUD	Guy	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Atain
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine	STEIMER	John
De LAPLAGNOLLE	Axel	NAUTRE	Eva		

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme SIORAT Florence
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme MIR Virginie
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MOUYON	Bruno	Procuration à Mme LATCHE Catherine
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 2

Nombre de membres ayant une procuration : 15

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 65

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 (1°), il est nécessaire de prendre des délibérations au cas par cas autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour l'exécution d'une tâche occasionnelle, précisément définie et non durable, ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité. La modification imprévue de l'activité de la collectivité nécessite le recrutement d'un ou plusieurs agents par contrat à durée déterminée pour une durée strictement limitée à l'accomplissement de travaux justifiés par cette surcharge de travail.

Le président propose de prendre une délibération pour les cas suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Nbre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Technique	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques	C	3	12 mois maximum	14 h 00
			3		21h00
			2		28h00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ces postes contractuels. Il indique par ailleurs que les crédits afférents seront prévus au Budget Primitif 2023.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de son profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à l'emploi concerné.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'**APPROUVER** les créations de postes tels que présentées ci-dessus.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour toutes décisions nécessaires en rapport avec ces recrutements et ses rémunérations étant précisé que ces derniers seront limités à l'indice de grade de référence adapté à l'emploi concerné dont les crédits seront prévus au Budget 2023.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance
OBIS Eliane



Le Président,
PORTEI Christian



Délibération N° DL2023_017 Objet - Emplois permanents

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-quatre janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

Membres titulaires présents

ARPAILLANGE	Michel	FERLICOT	Laurent	RUFFAT	Daniel
BARTHES	Serge	FIGNES	Jean-Claude	SAFFON	Sébastien
BENETTI	Mireille	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	SIORAT	Florence
BIGNON	Christine	LABATUT	David	TOUJA	Michel
BODIN	Pierre	LATCHÉ	Catherine	VERCRUYSE	Sandrine
BOMBAIL	Jean-Pierre	LEBRUN	Guillaume	VIVIES	Sylvie
BOURGAREL	Roger	MAHCER	Abdelrani	ZANATTA	Rémy
BRESSOLLES	Pierre	MILHES	Marius		
CAMINADE	Christian	MIQUEL	Laurent		
CANAL	Blandine	MIR	Virginie		
CASTAGNÉ	Didier	MOUYSET	Maryse		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSÉS	Evelyne	PEIRO	Marielle		
CLARET	Jean-Jacques	PORTET	Christian		
COLOMBIES	Christophe	POUILLES	Emmanuel		
CROUX	Christian	POUS	Thierry		
De La PANOUSE	Geoffroy	RAMOND	Patrice		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	ROBERT	Annie		
FAURE-GIRARDIN	Christel	ROUGÉ	Cédric		
FEDOU	Nicolas	ROUVILLAIN	Thierry		

Membres suppléants représentant un titulaire

DELHON	Jacques	Représente Monsieur IZARD Christian
GUAGNO	Antoine	Représente Madame DABAN Evelyne

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	NAUTRE	Eva
AVERSENG	Pierre	ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	GLEYES	Lison	PEDRERO	Roger
BREIL	Christophe	GUERRA	Olivier	PERA	Annie
CALMEIN	François	HERBARD	Gilbert	PIC-NARDESE	Lina
CALMETTES	François	IZARD	Christian	RAMADE	Jean-Jacques
CASES	Françoise	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CASSAN	Jean-Clément	LELEU	Laurent	REUSSER	Isabelle
CAZELLES	Jean Pierre	MALMAISON	Patricia	RIAL	Guilhem
DABAN	Evelyne	METIFEU	Marc	ROS-NONO	Francette
DARNAUD	Guy	MOUYON	Bruno	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
DAYMIER	Marie-Gabrielle	NAVARRO	Karine	STEIMER	John

Pouvoirs

ADROIT	Sophie	Procuration à Mme SIORAT Florence
CASES	Françoise	Procuration à M. DUMAS PILHOU Bertrand
CAZELLES	Jean Pierre	Procuration à M. ROUGÉ Cédric
De LAPLAGNOLLE	Axel	Procuration à M. CLARET Jean-Jacques
GLEYES	Lison	Procuration à M. ARPAILLANGE Michel
GUERRA	Olivier	Procuration à Mme MIR Virginie
KONDRYSZYN	Serge	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
METIFEU	Marc	Procuration à Mme OBIS Eliane
MOUYON	Bruno	Procuration à Mme LATCHÉ Catherine
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David
STEIMER	John	Procuration à M. POUILLES Emmanuel

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 2

Nombre de membres ayant une procuration : 14

Secrétaire de Séance : Madame OBIS Eliane

Nombre de votants : 63

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Président propose de créer des emplois permanents comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nbre	Durée hebdomadaire
Médico-Sociale	Cadre d'emploi des Puéricultrices	A	4	35h00
Sociale	Cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants	A	2	35h00

Monsieur le Président demande aux membres présents de se prononcer sur ces créations d'emplois permanents dont les crédits seront prévus au budget primitif 2023. Il précise ensuite que si les emplois en question ne sont pas pourvus par des fonctionnaires, ils pourront être occupés par des agents contractuels en application des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide avec 1 vote contre, 1 abstention et 61 votes pour:

- D'APPROUVER la création des emplois permanents tel que présentés ci-dessus, dont les crédits seront prévus au budget 2023.
- De DONNER mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance
OBIS Eliane



Le Président,
PORTET Christian

